

Direction Générale Opérationnelle Economie, Emploi et Recherche



Place de la Wallonie, 1 bâtiment 2
5100 JAMBES

Contacts :

Pour les *petites et moyennes entreprises (PME)* :

Direction des PME
Permanence téléphonique de 9h à 12h
Tél : 081/33.42.00 - Fax : 081/33.42.22
Courriel : pme.dgeer@spw.wallonie.be

Pour les *grandes entreprises* et les *cofinancements FEDER* :

Direction des Programmes d'Investissement
Tél : 081/33.37.25 - Fax : 081/33.39.33
Courriel : dpi@spw.wallonie.be

Pour toute question concernant *l'introduction des demandes* :

Cellule des Autorisations de débiter
Tél : 081/33.37.33 - Fax : 081/33.39.66
Courriel : dpi@spw.wallonie.be

Pour les demandes spécifiques

protection de l'environnement et utilisation durable de l'énergie :

Permanence téléphonique de 9h à 12h
Tél : 081/33.37.60 - Fax : 081/33.39.33
Courriel : ingrid.thiry@spw.wallonie.be

Sites Internet

<http://economie.wallonie.be>
<http://www.wallonie.be>

AIDE A L'INVESTISSEMENT DEMANDE D'INTERVENTION

Ce formulaire vous permet, sous certaines conditions, de bénéficier d'aides de la Région wallonne, conformément au Règlement n° 651/2014 de la Commission européenne du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur. On distingue :

- les aides classiques pour les petites et moyennes entreprises (PME, notice explicative, points 2 et 3) ;
- les aides classiques pour les grandes entreprises (notice explicative, point 4) ;
- les aides spécifiques en faveur de la protection de l'environnement et de l'utilisation durable de l'énergie (notice explicative, point 5) ;
- les aides à l'investissement cofinancées par l'Union Européenne (FEDER 2014-2020 :Fonds Européen de Développement Régional) : pour les PME localisées en zone de développement, sous certaines conditions d'accès (notice explicative point 6);
- les concours de l'Union Européenne (FEADER : Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural) sur les aides classiques et spécifiques ;
- les concours de l'Union Européenne (FEP : Fonds Européen de la Pêche) sur les aides à l'investissement classiques.



L'union Européenne investit dans votre avenir

Vous rencontrez l'une ou l'autre difficulté à remplir ce formulaire ? Appelez-nous, nous vous assisterons alors dans votre démarche. Par ailleurs, vos remarques nous aideront à améliorer ce formulaire.

Pour les appels à projets dans le cadre des « pôles de compétitivité », un formulaire spécifique doit être utilisé. (voir <http://www.polesdecompetitivite.eu>)

Les questions que vous vous posez trouvent probablement réponse dans la notice explicative. Celle-ci comporte notamment un glossaire : vous y trouverez la définition des expressions signalées par un * dans ce formulaire.

AIDE A L'INVESTISSEMENT : POUR QUI ? POUR QUOI ?

Vous exercez une activité en personne physique ou en personne morale et vous souhaitez investir sur le territoire wallon.

La Région wallonne peut vous accorder une **prime à l'investissement et l'exonération du précompte immobilier**.

Pour bénéficier de cette aide vous devez remplir **les conditions suivantes** :

- vous avez ou vous créez une unité d'établissement* (siège d'exploitation, siège d'activité, succursale, ...) en Région wallonne ;
- vous exercez une activité reprise dans la **liste des secteurs d'activités admis** ;
- vous présentez un **programme d'investissements admissibles** atteignant les **seuils** prévus : **ceux-ci varient en fonction de la catégorie de l'entreprise (micro, petite, moyenne ou grande)** ;
- vous êtes en règle avec les dispositions légales qui régissent votre activité et les législations fiscale, sociale et environnementale.

Attention ! Si vous remplissez ces conditions, votre demande doit être introduite auprès de l'Administration **préalablement** à tout engagement ferme lié à l'investissement.

L'aide octroyée variera en fonction :

- de la catégorie de l'entreprise ;
- de la création de l'emploi ;
- de l'intérêt de l'activité ;
- de la localisation de l'investissement.

Sous certaines conditions, l'Union Européenne peut également cofinancer l'aide régionale.

INSTRUCTIONS POUR L'UTILISATEUR

Pour compléter ce formulaire, il peut être utile de vous munir :

- du rapport de la Banque Carrefour des Entreprises (BCE*), disponible auprès de votre guichet d'entreprise* ;
- de la liste des annexes et pièces à joindre, récapitulée au cadre 14.

Par ailleurs, la personne de contact* mentionnée à la première page de ce formulaire se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

OBJET DE LA DEMANDE

Références de l'accusé de réception relatif à votre demande (si vous l'avez reçu) :

Le présent formulaire de demande de prime est introduit dans le cadre des incitants :

Si vous avez des investissements relatifs aux aides classiques

- en faveur des petites et moyennes entreprises
- en faveur des grandes entreprises
 - bénéficiant d'un complément du FEADER (concours de l'Union Européenne) (*)
 - bénéficiant d'un complément du FEP (Fonds Européens pour la pêche (*))
- cofinancés par l'Union européenne (Feder 2014-2020) : uniquement pour les P.M.E.

Si vous avez des investissements relatifs aux aides spécifiques :

- destinés à favoriser la protection de l'environnement
- destinés à favoriser l'utilisation durable de l'énergie
 - bénéficiant d'un complément du FEADER (concours de l'Union Européenne) (*)

Remarque : les aides liées aux différents régimes ne sont pas cumulables pour un même investissement (excepté pour les compléments du FEADER).

(*) sous certaines conditions de localisation, d'activité et de création d'emploi (Voir notice explicative).

Vous remplissez ce formulaire :

- en votre nom propre, comme personne physique : → identifiez-vous **uniquement au cadre 1** ci-dessous.
- au nom d'une personne morale : → identifiez-vous **uniquement au cadre 2** ci-dessous.

CADRE 1. RENSEIGNEMENTS GENERAUX - PERSONNE PHYSIQUE

Monsieur Madame

Nom Prénom

Enseigne commerciale éventuelle (si elle est différente de la personne physique) :

Rue Numéro Boîte

Code postal Localité

Tél. Fax GSM

Courriel Site Web

Vous connaissez votre numéro d'entreprise* :

Oui Numéro d'entreprise Non Numéro de TVA Non assujetti

Compte bancaire - -

IBAN - - -

Vous rencontrez l'une ou l'autre difficulté à remplir ce formulaire ? Appelez-nous, nous vous assisterons alors dans votre démarche. Par ailleurs, vos remarques nous aideront à améliorer ce formulaire.

BIC

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Passez directement au cadre 3

CADRE 2. RENSEIGNEMENTS GENERAUX - PERSONNE MORALE

Nom ou raison sociale (dénomination légale)

Enseigne commerciale éventuelle :

Rue Numéro Boîte

Code postal Localité

Tél. Fax GSM

Courriel Site Web
 http://

Vous connaissez votre numéro d'entreprise* :
 Oui Numéro d'entreprise . . Non Numéro de TVA **B E** . . Non assujetti

Forme juridique
 SPRL/SPRLU société privée à responsabilité limitée SA société anonyme
 SCRL société coopérative à responsabilité limitée SCRI société coopérative à responsabilité illimitée
 Autre forme (à préciser) :

Compte bancaire
 - -

IBAN
B E - - -

BIC

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

CADRE 3. PERSONNE RESPONSABLE, PERSONNE DE CONTACT

3.1. Personne légalement autorisée à engager l'entreprise

Monsieur Madame
 Nom Prénom

Fonction au sein de l'entreprise

Rue Numéro Boîte

Code postal Localité

Tél. Fax GSM

Courriel

Vous rencontrez l'une ou l'autre difficulté à remplir ce formulaire ? Appelez-nous, nous vous assisterons alors dans votre démarche. Par ailleurs, vos remarques nous aideront à améliorer ce formulaire.

3.2. Personne de contact pour le traitement du dossier

Si la personne identifiée au point 3.1 ci-dessus n'est pas la personne de contact pour le traitement du dossier, complétez ci-dessous :

Monsieur Madame

Nom _____ Prénom _____

Fonction au sein de l'entreprise

Tél. _____ Fax _____ GSM _____

Courriel _____

CADRE 4. PARTICIPATIONS ET ACTIONNARIAT

4.1. Participations détenues dans d'autres entreprises

Dénomination / raison sociale :	Forme juridique	N° d'entreprise <i>(seulement si immatriculé en Belgique)</i>	Pourcentage du capital %
_____	_____	_____._____._____	____%
_____	_____	_____._____._____	____%
_____	_____	_____._____._____	____%

Pour chaque entreprise dans laquelle vous avez une participation supérieure ou égale à 25 %, complétez une **annexe A**.

4.2. Actionnariat (pour les personnes morales uniquement)

Montant du capital	Nombre total de parts	Raison sociale ou nom des personnes physiques :	Forme juridique	N° d'entreprise <i>(seulement si immatriculée en Belgique)</i>	Nombre de parts
_____	_____	_____	_____	_____._____._____	_____
_____	_____	_____	_____	_____._____._____	_____
_____	_____	_____	_____	_____._____._____	_____
_____	_____	_____	_____	_____._____._____	_____
Parts « au porteur » dont le détenteur n'est pas connu :					_____
Total					_____

Complétez pour chaque personne morale détenant 25 % ou plus du capital ou au moins 50% dans le cas d'un cluster **une annexe B** (sauf si votre entreprise est elle-même une grande entreprise). (voir notice point 4.2)

Votre entreprise fait-elle partie d'un groupe ? oui non

Si oui, veuillez joindre un organigramme au présent formulaire.

Votre entreprise est-elle reprise dans des comptes consolidés ? oui non

Si oui, veuillez joindre les deux derniers comptes consolidés disponibles au présent formulaire.

S'il vous est impossible de savoir qui détient 25 % ou plus du capital ou au moins 50% dans le cas d'un cluster, et que vous estimez que ces détenteurs répondent aux critères de la PME, **mentionnez-le dans la déclaration sur l'honneur en fin de formulaire.**

CADRE 5. RENSEIGNEMENTS COMPTABLES

5.1. Chiffre d'affaires et amortissements

Si la création juridique de votre entreprise remonte à plus de 12 mois au moment de la demande complétez le tableau ci-dessous pour les trois derniers exercices qui précèdent la demande.

Exercices

du	au	Chiffre d'affaires	Total du bilan (pour les personnes morales)	Amortissements calculés sur le mode linéaire
		euros	euros	euros
		euros	euros	euros
		euros	euros	euros

Si le dernier exercice n'a pas été publié, indiquez :

- ☞ le montant du chiffre d'affaires, tel qu'il a été mentionné dans les déclarations TVA de cet exercice ;
- ☞ pour les personnes morales, le total du bilan provisoire ou, à défaut, du dernier exercice clôturé ;
- ☞ les amortissements de votre compte de résultat provisoire.

5.2. Création d'entreprise, reprise ou continuation de l'activité d'une entreprise préexistante

Si, au moment de la demande, la création juridique de votre entreprise remonte à moins de 12 mois et que vous êtes une personne morale, **joignez en annexe les données significatives des plans financiers et d'affaires à 2 ans.** (Chiffre d'affaires, amortissements, résultats d'exploitation...)

Si votre entreprise est issue de la reprise ou de la continuation (totale ou partielle), depuis moins d'un an, de l'activité d'une entreprise préexistante, précisez ci-dessous la nature exacte de cette opération.

CADRE 6. ACTIVITES DE L'ENTREPRISE

Décrivez vos activités	Si vous les connaissez, Codes NACE*	Pourcentage du chiffre d'affaires
1. <input style="width: 500px;" type="text"/>	<input style="width: 100px;" type="text"/>	%
2. <input style="width: 500px;" type="text"/>	<input style="width: 100px;" type="text"/>	%
3. <input style="width: 500px;" type="text"/>	<input style="width: 100px;" type="text"/>	%
		100 %

Si votre demande concerne une nouvelle activité, décrivez-la :

Si vous le connaissez, précisez le code NACE relatif à cette nouvelle activité :

CADRE 7. EMPLOI DANS L'ENTREPRISE

Si vous occupez du personnel, renseignez ici le nombre (en équivalent temps plein) de personnes soumises à l'ONSS (moyenne des 4 trimestres précédant l'accusé de réception de la demande) :

Joignez en annexe des copies des déclarations multifonctionnelles des 4 trimestres concernés.

Vous rencontrez l'une ou l'autre difficulté à remplir ce formulaire ? Appelez-nous, nous vous assisterons alors dans votre démarche. Par ailleurs, vos remarques nous aideront à améliorer ce formulaire.

8.5. Programme d'investissements

Date de prise en considération du programme : / /

Date de début du programme d'investissements :

- pour les investissements classiques :
- pour les investissements en protection de l'environnement ou UDE :

/ /

/ /

Date prévue pour la fin de la réalisation du programme d'investissements :

- pour les investissements classiques :
- pour les investissements en protection de l'environnement ou UDE :

/ /

/ /

Nature des investissements	Coûts prévus (par année, en euros, hors TVA)					Total
	2 0 __	2 0 __	2 0 __	2 0 __	2 0 __	
Immobilier						
Matériel d'exploitation						
Matériel roulant						
Mobilier						
Immatériel						
Reprise d'affaire (uniquement les PME)						
Protection de l'environnement						
<i>A compléter uniquement si vous sollicitez la prime spécifique. Dans ce cas, ne mentionner ici que les totaux annuels des investissements relatifs à la protection de l'environnement et veuillez détailler ce poste en complétant dûment le cadre 11 – Partie spécifique protection de l'environnement.</i>						
Utilisation durable de l'énergie (UDE)						
<i>A compléter uniquement si vous sollicitez la prime spécifique. Dans ce cas, ne mentionner ici que les totaux annuels des investissements relatifs à l'utilisation durable de l'énergie et veuillez détailler ce poste en complétant dûment le cadre 12 – Partie spécifique utilisation durable de l'énergie.</i>						
Total du programme d'investissement						

CADRE 9. MOYENS DE FINANCEMENT

9.1. Types de financement

Fonds propres	Montants	Durée
	euros	
Crédits ou prêts		
	euros	
	euros	
	euros	
	euros	
	euros	
Garanties, crédits ou prêts accordés par la SRIW, les invests et leurs filiales		
	euros	
	euros	
	euros	
Leasing financier		
	euros	
	euros	
	euros	
Total	euros	

9.2. Aides sollicitées auprès d'autres directions du Service Public de Wallonie ou d'autres services publics

D'autres aides sont octroyées par d'autres directions générales du Service Public de Wallonie et par d'autres organismes publics (Direction Générale Opérationnelle Aménagement du Territoire, Logement, Patrimoine et Energie, Commissariat général au Tourisme, AWEX, Invests publics, ...). Si l'entreprise a déjà bénéficié de certaines de ces aides ou a l'intention d'en solliciter, **complétez le tableau ci-dessous**.

Organisme	N° de dossier	Investissements concernés	Montants

CADRE 10. ASPECTS QUALITATIFS DE LA DEMANDE ET CRITERES D'APPRECIATION

Si vos investissements sont destinés exclusivement :

- ☞ à la protection de l'environnement, → passez directement au cadre 11 ;
- ☞ à l'utilisation durable de l'énergie, → passez directement au cadre 12.

10.1. Spin off –Spin out*

Si vous créez une spin-off/spin-out, expliquez son objet ci-dessous et joignez tout document probant (rapport technique, p. ex.).

10.2. Recherche et développement

Si des efforts particuliers dans le domaine de la recherche et du développement sont réalisés en Région wallonne avec des retombées ayant un lien avec le programme d'investissement ou dans le siège visé par le programme d'investissement expliquez ci-dessous et joignez tout document probant.

10.3. Première installation

Uniquement pour les PME et indépendants

Précisez la date d'attribution de votre numéro d'entreprise

□□ / □□ / □□□□

Si votre entreprise a été hébergée dans des infrastructures d'accueil des activités économiques (hall relais, centre de services auxiliaires ou incubateur), précisez pour chacune :

☞ l'adresse de l'infrastructure

Rue	Numéro	Boîte
_____	□□□□	□□□

Code postal	Localité
□□□□	_____

☞ le propriétaire des infrastructures

Nom	Prénom
_____	_____

☞ pendant quelle période

du □□ / □□ / □□□□□□ au □□ / □□ / □□□□□□

10.4. Première implantation en Wallonie

S'il s'agit de votre première implantation en Wallonie, expliquez ci-dessous et joignez tout document probant.

10.5. Diversification d'activité

S'il y a diversification de l'activité au sens qu'elle vise de nouveaux types de clients et/ou qu'une activité complémentaire en aval ou en amont est développée, expliquez ci-dessous et joignez tout document probant.

10.6. Projet innovant (voir définition dans le glossaire de la notice explicative)

Si vous développez un projet innovant, décrivez ci-dessous le nouveau produit, service ou procédé en donnant les éléments qui permettent d'apprécier l'innovation. Joignez un rapport technique et tout document probant.

10.7. Démarche de clustering ou de pôle de compétitivité

Si vous vous inscrivez dans une démarche de clustering ou de pôle de compétitivité, expliquez-la ci-dessous et joignez tout document probant (convention de partenariat, p. ex.).

10.8. Impact du programme sur l'environnement

Si au moins 20% de votre programme d'investissement concerne l'utilisation des meilleures techniques environnementales disponibles¹, expliquez et joignez tout document probant.

¹ Au sens de la directive 2008/1/CE du Conseil du 15/01/2008 relative à la prévention et à la réduction intégrées de la pollution transposée par le Décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement.

10.09. Investissement sur un site d'activité économique désaffecté²

Si vous réalisez votre investissement sur un site d'activité économique désaffecté, expliquez.

10.10. Qualité de l'emploi

Ce critère ne concerne pas les très petites entreprises (TPE)

Indiquez les efforts que votre entreprise fournit pour améliorer la qualité de l'emploi, notamment sur la base des critères suivants :

- œ la formation des travailleurs ;
- œ la santé, la sécurité et l'environnement du travail ;
- œ la flexibilité du travail en ce compris l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée ;
- œ le dialogue social et la participation des travailleurs ;
- œ l'égalité entre hommes et femmes.

10.11. Importance du programme d'investissement

Uniquement pour les grandes entreprises

Expliquez le but économique, social ou environnemental du programme d'investissement.

10.12. Risques technologiques

Uniquement pour les grandes entreprises

Si des risques technologiques sont liés aux investissements, expliquez ci-dessous et joignez tout document probant.

10.13. Utilisation rationnelle de l'énergie

Uniquement pour les grandes entreprises

Si votre programme vous permet d'utiliser rationnellement l'énergie, expliquez et joignez tout document probant.

² Pour tout renseignement au sujet des sites d'activité économique désaffectés, vous pouvez contacter la Direction de l'Aménagement opérationnel à la Direction Générale Opérationnelle Aménagement du Territoire, Logement, Patrimoine et Energie, au 081/33.22.90.

CADRE 11. PARTIE SPECIFIQUE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Votre entreprise pourrait bénéficier d'une prime spécifique si elle réalise un programme d'investissements qui vise la protection de l'environnement. Votre demande de prime spécifique s'inscrit dans le cadre d'investissements poursuivant lequel des 3 objectifs suivants (cocher) :

- Les investissements qui permettent à l'entreprise de dépasser les normes communautaires existantes.
- Les investissements permettant une adaptation anticipée aux futures normes communautaires, à condition que les investissements soient achevés plus de 3 ans avant la date d'entrée en vigueur de la norme (uniquement pour les PME).
- Les investissements permettant une adaptation anticipée aux futures normes communautaires à condition que les investissements soient achevés entre 1 et 3 ans avant la date d'entrée en vigueur de la norme (uniquement pour les petites entreprises)

11.1. Montant des investissements pour lesquels vous sollicitez cette prime :

Précisez le montant total des investissements, tels que repris dans le tableau du point 8.5 "programme d'investissements", rubrique "protection de l'environnement", pour lesquels vous sollicitez cette prime :

Nature des investissements	20__	20__	20__	20__	20__	Total
Total du programme :						

11.2. Rapport technique à joindre à la demande

Veuillez vous référer à la brochure explicative spécifique « environnement et utilisation durable de l'énergie » (point 8.1).

11.3. Certifications

Votre entreprise peut bénéficier d'un complément d'aide s'il existe un système de management environnemental reconnu (ISO 14001 ou EMAS).

Votre entreprise est-elle certifiée ISO 14001 ? oui
EMAS ? oui Si oui, joignez en annexe une copie du certificat.

11.4. Personne de contact qui assure la responsabilité technique du dossier :

Nom _____ Prénom _____

Tél _____ Fax _____ Courriel _____

Objet de la demande _____ Date de la demande ____/____/____

CADRE 12. PARTIE SPECIFIQUE UTILISATION DURABLE DE L'ENERGIE

Votre entreprise pourrait bénéficier d'une prime plus intéressante si elle réalise un programme d'investissements qui vise l'utilisation durable de l'énergie, soit :

1. La réduction de la consommation d'énergie utilisée au cours du processus de production ;
2. Le développement d'énergies issues de sources d'énergie renouvelables, **hors photovoltaïque** ;
3. Le développement d'installations de cogénération à haut rendement.

Si l'investissement résulte d'un audit énergétique ou d'une étude de faisabilité réalisés par un expert reconnu par la Région wallonne, ou par un facilitateur, veuillez fournir le rapport d'audit en annexe.

12.1. Quel est le type de dossier déposé ?

Par Arrêté du Gouvernement wallon du 20 octobre 2011, la filière solaire photovoltaïque ne bénéficie plus de soutien à l'investissement.

Par Arrêté du Gouvernement wallon du 18 juillet 2013, il n'y a plus d'aide à l'investissement pour certains types de biométhanisation, cogénération et éoliennes (voir tableau ci-dessous).

De plus, veuillez noter que les investissements en énergies renouvelables ne peuvent bénéficier d'aucun autre régime d'aide à l'investissement.

	Montant (1) de l'investissement
<input type="checkbox"/> La réduction de la consommation d'énergie utilisée au cours du processus de production	
<input type="checkbox"/> Le développement d'énergies issues de sources d'énergie renouvelables	
<input type="checkbox"/> Energie solaire thermique	
<input type="checkbox"/> Energie éolienne (uniquement si puissance unitaire ≤ 1000 kWé)	
<input type="checkbox"/> Energie hydraulique	
<input type="checkbox"/> Chaudière Biomasse solide	
<input type="checkbox"/> Cogénération Biomasse solide (uniquement si puissance ≤ 5000 kWé)	
<input type="checkbox"/> Biométhanisation agricole ou mixte (uniquement si puissance unitaire ≥ 10 kWé)	
<input type="checkbox"/> Energie géothermique	
<input type="checkbox"/> Pompes à chaleur	
<input type="checkbox"/> Le développement d'installations de cogénération à haut rendement (combustible fossile) (uniquement si puissance unitaire ≤ 1000 kWé)	

(1) Montant(s) à déclarer aussi au point 8.5 "programme d'investissements", rubrique "utilisation durable de l'énergie".

12.2. Eléments à fournir :

Dans tous les cas, si vous disposez d'une étude technique relative à l'investissement, joignez-en une copie.

1. Si l'investissement vise la réduction de la consommation d'énergie au cours du processus de production :

Dans une annexe, veuillez joindre les éléments suivants :

- Quels sont les effets escomptés de votre programme d'investissements en termes d'économie d'énergie ?
- Dans le principe, le taux de subside est appliqué au surcoût de l'investissement par rapport à un investissement de référence. Sauf pour les cas où l'investissement a pour unique objectif de récupérer ou d'économiser de l'énergie, veuillez expliciter l'investissement de référence et en préciser sa valeur financière.

Par exemple, le taux de subside est appliqué au montant total d'un récupérateur de chaleur tandis qu'une nouvelle machine de production plus performante énergétiquement peut être comparée à une machine offrant le même résultat en production, mais moins performante énergétiquement.

Veuillez joindre, le cas échéant, l'analyse comparative des offres reçues à la suite de la consultation de vos différents fournisseurs.

Pour de plus amples explications, veuillez vous référer à la brochure explicative spécifique « environnement et utilisation durable de l'énergie » (point 8.2).

2. Si l'investissement concerne le solaire thermique, précisez :

La puissance installée	
Le nombre de mètres carrés de l'installation	
Joindre le devis détaillé en annexe	

3. Si l'investissement concerne une (ou des) éolienne(s), précisez :

Le nombre d'éoliennes	
La puissance installée par éolienne	
Le type d'éolienne ou technologie (axe vertical, horizontal,...)	
Le nombre d'heures de fonctionnement annuel par éolienne	
La production annuelle prévuekWh/an/éolienne
Une étude de vent a-t-elle été réalisée ?	Oui / non
Joindre le permis d'implantation et le devis éventuel	

4. Si l'investissement concerne l'hydro électricité, précisez :

La puissance installée en kWkW
Le nombre d'heures d'utilisation par an	
La production annuelle en kWh/ankWh/an
Le type de technologie utilisée	
Joindre le devis détaillé	
Date du permis + copie à joindre	

5. Si l'investissement concerne une chaudière biomasse

La marque et le modèle	
La puissance calorifique nominale en kW _{th} kW _{th}
Le type de combustible utilisé précédemment	
Type de combustible utilisé par la chaudière biomasse	
Joindre le devis détaillé en annexe	

6. Si l'investissement concerne une pompe-à-chaleur

a) Pour les PAC dont la destination est le chauffage (et le refroidissement) de bâtiments occupés par des personnes :

La marque et le modèle de la PAC	
Le type de PAC (air/air, air/eau, eau/eau, sol/eau, sol forage vertical/eau, ou PAC eau chaude sanitaire)	
Une seule pompe ou plusieurs en cascade	
La puissance électrique en kWkW
La puissance thermique en kWkW
Les besoins en chauffage du bâtiment en kWkW
La puissance frigorifique (si réversible) en kWkW
Les performances (COP chaud et froid) de la PAC selon la norme EN 14511	
Joindre le devis détaillé en annexe	

b) Pour les PAC qui s'insèrent dans un processus industriel :

La marque et le modèle de la PAC	
Le type de PAC (air/air, air/eau, eau/eau, sol/eau, sol forage vertical/eau, ou PAC eau chaude sanitaire)	
Une seule pompe ou plusieurs en cascade	
La puissance électrique en kWkW
Puissance thermique en kWkW
Besoins en chauffage en kWkW
Puissance frigorifique (si réversible) en kWkW
Besoins en refroidissement en kWkW
Performances (COP chaud et froid) de la PAC (selon la norme EN 14511 s'il échet)	
Joindre le devis détaillé en annexe	

Ceci constitue les informations minimales qui, idéalement, seront complétées d'une étude de pertinence, laquelle peut être financée à 50% par le programme AMURE (AGW du 30/05/2002 – <http://energie.wallonie.be>).

7. Si l'investissement concerne la cogénération, précisez :

La puissance électrique nette installée (kW – consommation des auxiliaires déduites)kW
La durée de fonctionnement annuelle « équivalent pleine puissance » (heures/an)h/an
Le rendement électrique net (%)%
Le rendement thermique net (%)%
Le coefficient de CO2 du combustible utilisé par la cogénération (en kg CO2/MWh – voir CWaPE)	
Description du combustible utilisé	
Le cas échéant, les étapes nécessaires à la préparation et au conditionnement du combustible (à joindre en annexe)	
Joindre le devis détaillé en annexe	

Ceci constitue les informations minimales qui, idéalement, seront complétées d'une étude de pertinence, laquelle peut être financée à 50% par le programme AMURE (AGW du 30/05/2002 – <http://energie.wallonie.be>).

12.3. Personne de contact qui assure la responsabilité technique du dossier :

Nom	Prénom	
<input type="text"/>	<input type="text"/>	
Tél	Fax	Courriel
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

La Direction Générale Opérationnelle Aménagement du Territoire, Logement, Patrimoine et Energie sera sollicitée pour émettre un avis technique. Pour toute information complémentaire, adressez-vous à elle :
Chaussée de Liège, 140-142 à 5100 Namur (Jambes).
Tél : 081/48.63.11 – Fax : 081/48.63.03 - E-mail : energie@spw.wallonie.be

CADRE 13. COMPLEMENTS D'AIDES

13.1. Concours FEADER

Vous pouvez bénéficier d'une intervention complémentaire du FEADER (Fonds européen agricole pour le Développement rural).

Si vous sollicitez cette aide, précisez

les investissements pour lesquels vous sollicitez le concours du FEADER	Les montants

L'intervention complémentaire du FEADER vise l'amélioration structurelle des secteurs agroalimentaire et sylvicole de première transformation : première transformation du bois ; produits laitiers ; produits horticoles ; pommes de terre et plants de pommes de terre ; viande et produits de la viande ; volailles d'abattage, cuniculture, œufs et produits d'œufs ; céréales. Vous pouvez obtenir de plus amples renseignements auprès de la Direction Générale Opérationnelle Agriculture, Ressources naturelles et Environnement, Département Aide, Direction des Structures agricoles, Chaussée de Louvain, 14 - 5000 Namur - Tél.: 081/64.95.72 - Fax : 081/64.95.22
marguerite.olivier@spw.wallonie.be

Il y a également un concours du FEADER pour les très petites entreprises dans certains secteurs (voir notice point 8.4)

13.2. Concours FEP

Vous pouvez bénéficier d'une intervention complémentaire du FEP (Fonds Européen pour la Pêche).

Si vous sollicitez cette aide, précisez

les investissements pour lesquels vous sollicitez le concours FEP	Les montants

L'intervention complémentaire du FEP est régie par le règlement (CE) 1198/2006 qui permet au FEP de cofinancer les investissements se rapportant à la production, la commercialisation et la transformation des produits issus de l'aquaculture ou de la pêche. Direction Générale Opérationnelle Agriculture, Ressources Naturelles et Environnement, Direction des Programmes Européens, Chaussée de Louvain, 14 - 5000 Namur - Tél.: 081/64.94.42 - Fax : 081/64.94.55
anne.dethy@spw.wallonie.be.

CADRE 14. LISTE DES ANNEXES ET PIÈCES A JOINDRE

Pour les personnes physiques uniquement	
1. Une photocopie de l'avertissement – extrait de rôle du dernier exercice	
Pour les personnes morales uniquement	
2. Une photocopie des statuts de la société (acte de constitution et avenants éventuels ou statuts coordonnés) sauf s'ils sont déjà publiés au Moniteur Belge.	
3. Une photocopie du bilan et compte de résultat du dernier exercice, sauf s'il est déjà déposé à la B.N.B.	
Pour les entreprises dont la création remonte à moins d'un an au moment de la demande :	
4. Les données significatives des plans financiers et d'affaires à deux ans	
Pour les personnes morales qui détiennent 25 % ou plus des parts dans d'autres sociétés :	
5. Annexe A sur les participations :	Nombre d'annexes A <input type="text"/>
Pour les personnes morales dont 25 % ou plus des parts sont détenus par d'autres sociétés, si l'identité des actionnaires est connue³ :	
6. Annexe B sur la composition du capital :	Nombre d'annexes B <input type="text"/>
Pour les personnes morales dont 25 % ou plus des parts sont détenus par des inconnus :	
7. Une photocopie d'un extrait de procès-verbal de la dernière assemblée générale, mentionnant les actionnaires présents	
Pour les entreprises concernées par le point 5 et/ou 6 ci-dessus :	
8. L'organigramme du groupe dont fait partie votre entreprise	
Pour les personnes physiques et pour les personnes morales	
9. Une photocopie du rapport de la BCE comportant les dernières modifications	
Pour les entreprises dont l'activité principale est le négoce (de gros ou de détail) :	
10. Le listing des clients assujettis à la TVA	
Pour les entreprises qui occupent plus de 8 personnes (sauf si c'est une aide environnement ou énergie qui est sollicitée) :	
11. Déclarations multifonctionnelles ONSS des quatre trimestres précédant la date de prise en compte des investissements	
Pour prouver que l'entreprise est en règle à la date de la demande, vous pouvez éventuellement déjà fournir :	
12. Une copie de la première facture, acte ou convention, le cas échéant.	
Pour les entreprises qui ne sont pas propriétaires du terrain ou du bâtiment :	
13. Une copie de l'acte de mise à disposition (bail, droit de superficie, bail emphytéotique, ...)	
Pour les entreprises qui réalisent des investissements en connaissances techniques non brevetées :	
14. Une attestation du réviseur pour la valeur des connaissances techniques non brevetées	
15. Les rapports techniques et documents relatifs aux aspects qualitatifs de la demande et aux critères d'appréciation	
Pour les personnes qui demandent une aide spécifique environnement et énergie renouvelable	
16. Annexe relative au programme environnement	
17. Etude technique et/ou devis détaillé	
18. Annexe relative au programme « utilisation durable de l'énergie »	
Mentionnez ci-dessous les autres pièces que vous avez estimées opportun de joindre à votre demande :	
Nombre de pièces :	<input type="text"/>
Nombre total d'annexes fournies :	<input type="text"/>

³ Si vous êtes une personne morale reconnue comme cluster, le pourcentage minimum à prendre en considération est de 50 % au lieu de 25.

CADRE 15. DECLARATION SUR L'HONNEUR ET SIGNATURE

Je soussigné,

Nom	Prénom
<input type="text"/>	<input type="text"/>

Fonction au sein de l'entreprise

Autorisé légalement à engager l'entreprise,

Déclare sur l'honneur que les renseignements mentionnés dans le présent formulaire et ses annexes sont exacts et complets.

Je déclare que mon entreprise est en règle avec les dispositions légales qui régissent mon activité :

- la législation environnementale
- la TVA
- l'ONSS
- les contributions directes
- En outre, je déclare que mon entreprise n'a pas cessé une activité identique ou similaire dans l'espace économique européen dans les deux ans qui ont précédé la demande et n'envisage pas de cesser une telle activité dans les deux ans suivant l'achèvement de l'investissement pour lequel l'aide est demandée.

Pour les personnes morales

D'autre part (cochez, le cas échéant, la case ci-dessous) :

- Je ne peux déterminer qui détient le capital. Aussi, je peux légitimement présumer que le capital n'est pas détenu à 25 % ou plus, par une ou plusieurs entreprises qui ne répondent pas à la définition de la petite et moyenne entreprise.

En outre, je déclare que :

- les fonds propres du dernier exercice (code 10/15) ne sont pas inférieurs à la moitié du capital (code 100)

Je sais que si les renseignements transmis par mon entreprise sont inexacts, les aides obtenues sur base de ceux-ci devront être restituées.

Lieu	Date
<input type="text"/>	<input type="text"/> / <input type="text"/> / <input type="text"/>

Signature

CADRE 16. PROTECTION DE LA VIE PRIVEE

Que faisons-nous des données à caractère personnel que vous nous confiez ?

Comme le veut la Loi⁴, nous vous signalons que :

- les données que vous fournissez en complétant ce formulaire sont destinées à assurer le suivi de votre dossier au sein du Service Public de Wallonie ;
- ces données pourront être transmises au service suivant du Gouvernement wallon : **Direction Générale Opérationnelle Economie Emploi et Recherche** ;
- vous pouvez avoir accès à vos données ou les faire rectifier le cas échéant ;
- vous pouvez exercer ce droit (d'accès ou de rectification) auprès du service auquel vous adressez ce formulaire.



Que faire si, au terme de la procédure, vous n'êtes pas satisfait de la réponse de l'administration wallonne ?

Informez-vous d'abord auprès du service qui vous a communiqué la décision. Si les explications fournies vous semblent contestables, vérifiez si un recours est possible et auprès de quelle autorité.

Si vous avez introduit un ou plusieurs recours et que vous pensez, au terme de ceux-ci, que votre point de vue n'a pas été entendu, vous pouvez encore introduire une réclamation individuelle, auprès du

Médiateur de la Région wallonne - 54 rue Lucien Namèche, 5000 Namur.
 Courriel : courrier@le-mediateur.be - Site : www.le-mediateur.be
 Numéro vert : 0800-19199

⁴ Loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

ANNEXE A. PARTICIPATIONS DANS D'AUTRES SOCIETES

Si l'entreprise possède des parts ou des actions dans d'autres sociétés, **complétez une annexe A par société** et numérotez chaque fiche. Si ces sociétés ont également des participations dans d'autres sociétés, **complétez une annexe A supplémentaire et ainsi de suite** jusqu'à ce qu'il n'y ait plus aucune participation. **Attention** : vous devez joindre l'organigramme du groupe auquel appartient l'entreprise.

Annexe A - Fiche n° __

A.1. Identification

Nom ou raison sociale (dénomination légale)		Enseigne commerciale éventuelle	
Rue		Numéro	Boîte
Code postal	Localité		
Numéro d'entreprise		(ou à défaut numéro de TVA)	
.		B E	
		<input type="checkbox"/> Non assujetti	

A.2. Renseignements comptables

Si le dernier exercice n'a pas été publié, **indiquez** :
- le montant du chiffre d'affaires tel qu'il est mentionné dans la déclaration TVA de cet exercice ;
- pour les personnes morales, le total du bilan provisoire ou, à défaut, du dernier exercice clôturé.

Dernier exercice	du	au	Chiffre d'affaires	Total du bilan (pour les personnes morales)
			euros	euros

A.3. Emploi

Nombre moyen de personnes soumises à l'ONSS (en équivalent temps plein) ou à un organisme équivalent (pour des sociétés étrangères non immatriculées en Belgique) au cours des 4 trimestres précédant l'accusé de réception de la demande :

Année _____

A.4. Participations détenues dans d'autres entreprises

Si votre entreprise possède 25 % ou plus des parts dans d'autres sociétés, **complétez le tableau ci-dessous.**

Dénomination / raison sociale :	Forme juridique	N° BCE (seulement si immatriculé en Belgique)	Pourcentage du capital
_____	_____	_____ %
_____	_____	_____ %
_____	_____	_____ %
_____	_____	_____ %

Pour chaque société reprise dans ce tableau, **remplissez une annexe A supplémentaire**

ANNEXE B. ACTIONNARIAT

Complétez une annexe B pour chaque personne morale détenant au moins 25 % du capital et numérotez chaque fiche.

Attention ! Vous devez joindre l'organigramme du groupe auquel appartient l'entreprise. De plus, si les détenteurs inconnus représentent 25 % ou plus du capital et que vous estimez qu'ils sont des entreprises correspondant aux critères de la PME, vous devez faire compléter la déclaration sur l'honneur (à la fin de la présente annexe B) par une personne habilitée à engager l'entreprise concernée par cette annexe.

Annexe B - Fiche n° __

B.1. Identification

Nom ou raison sociale (dénomination légale)		Enseigne commerciale éventuelle	
Rue		Numéro	Boîte
Code postal	Localité		
Site WEB : http://			
Numéro d'entreprise		(ou à défaut numéro de TVA)	
B E		<input type="checkbox"/> Non assujetti	

B.2. Renseignements comptables

Si le dernier exercice n'a pas été publié, indiquez :

- le montant du chiffre d'affaires tel qu'il est mentionné dans la déclaration TVA de cet exercice ;
- pour les personnes morales, le total du bilan provisoire ou, à défaut, du dernier exercice clôturé.

Dernier exercice	du	au	Chiffre d'affaires	Total du bilan (pour les personnes morales)
			euros	euros

B.3. Emploi

Nombre moyen de personnes soumises à l'ONSS (en équivalent temps plein) ou à un organisme équivalent (pour des sociétés étrangères non immatriculées en Belgique) au cours des 4 trimestres précédant l'accusé de réception de la demande :

Année

B.4. Actionnariat

Dénomination / raison sociale :	Forme juridique	N° BCE (seulement si immatriculée en Belgique)	Nombre de parts
Parts « au porteur » dont le détenteur n'est pas connu :			
Total			

Pour chaque personne morale représentant 25% ou plus du capital, remplissez une annexe B supplémentaire.

B.5. Participations détenues par les actionnaires dans d'autres entreprises

Si l'actionnaire possède 25 % ou plus des parts dans d'autres sociétés, **complétez le tableau ci-dessous.**

Dénomination / raison sociale :	Forme juridique	N° BCE <i>(seulement si immatriculé en Belgique)</i>	Pourcentage du capital
		.	%
		.	%
		.	%
		.	%

Si les détenteurs inconnus représentent 25 % ou plus du capital, et que vous estimez que ces entreprises répondent aux critères de la PME, **complétez la déclaration ci-après.**

B.6. Déclaration sur l'honneur A COMPLETER UNIQUEMENT SI LES INFORMATIONS RECLAMEES AU POINT B.4 « ACTIONNARIAT » NE PEUVENT ETRE FOURNIES

Je soussigné :

Nom	Prénom

Fonction au sein de l'entreprise

- Autorisé légalement à engager l'entreprise, déclare sur l'honneur
- qu'il m'est impossible de savoir qui détient le capital ;
 - et que je peux légitimement présumer qu'il n'est pas détenu à 25 % ou plus, par une ou plusieurs entreprises qui ne répondent pas à la définition de la PME.

De plus, je joins une photocopie d'un extrait du procès-verbal de la dernière assemblée générale mentionnant les actionnaires présents.

Lieu	Date
	/ /
Signature	

ENQUETE DE SATISFACTION

Le Gouvernement wallon souhaite simplifier vos démarches administratives. Si vous le souhaitez, vous pouvez nous donner votre avis sur le formulaire que vous venez de lire ou de compléter. Cela nous permettra de mieux connaître vos attentes.

1. Les mots utilisés étaient :

Très faciles à comprendre Faciles à comprendre Difficiles à comprendre Très difficiles à comprendre

Exemple / explication :

2. Les questions posées étaient :

Très faciles à comprendre Faciles à comprendre Difficiles à comprendre Très difficiles à comprendre

Exemple / explication :

3. J'ai trouvé la présentation du formulaire (mise en page, caractères utilisés, graphisme, ...) :

Très agréable Agréable Peu agréable Pas agréable du tout

Exemple / explication :

4. J'ai trouvé la structuration du formulaire (type de questions, ordre des questions, ...) :

Très logique Logique Peu logique Pas logique du tout

Exemple / explication :

5. J'ai pu obtenir les informations demandées par le formulaire :

Très facilement Facilement Difficilement Très difficilement

Exemple / explication :

6. Mes autres remarques :

Merci pour votre participation !